

Académie de Lille

Baccalauréat session 2009

Rapports sur les épreuves de Langues et cultures de l'Antiquité

Sommaire :

- Rapport sur les épreuves écrites en série Littéraire
- Compte rendu de la réunion d'harmonisation des épreuves orales (jeudi 11 juin 2009)

1

Rapport sur les épreuves écrites en série Littéraire

Quelques remarques générales

La réunion d'harmonisation pour les épreuves écrites de grec et de latin s'est déroulée, le 24-06-2009, dans un climat serein et convivial propice à une réflexion sur les textes, sur les questions posées et sur les attentes légitimes. Pascal Balin, professeur de lettres classiques enseignant au lycée Camille Claudel de Fourmies, a assuré cette coordination avec une grande efficacité.

Les deux jurys étaient composés de trois correcteurs pour le latin et d'un seul pour le grec. Les deux enseignants qui ont rejoint la commission cette année ont apprécié la précision des consignes d'évaluation. Les professeurs, conscients de la difficulté de l'épreuve écrite, se sont efforcés de définir des critères de notation qui allient rigueur et bienveillance ; le barème proposé dans les éléments de corrigé a été affiné après une première lecture des copies ; des points de valorisation récompensant notamment la culture des candidats ou la qualité de la rédaction ont été attribués. Les jurys constatent, comme les années précédentes, la diminution du nombre de candidats aux épreuves écrites de grec ou de latin. **Cette année, 71 candidats ont composé en latin et 7 en grec.** Le tableau suivant met en évidence la diminution continue du nombre de candidats en latin depuis 2003. La situation est plus décevante pour le grec : alors que l'on pouvait constater une certaine stabilité dans le nombre de candidats, et même une progression, ce nombre a été divisé par trois en un an ; la difficulté du sujet donné en 2008 explique peut-être cette baisse.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Latin	216	171	129	104	80	75	71
Grec	NR	NR	15	13	24	20	7

I. Rapport de l'épreuve écrite de latin

Bilan chiffré

La moyenne à l'épreuve de latin est de **11.05/20** (une fois les notes arrondies car la moyenne réelle est de 10.62/20). Les notes s'échelonnent de **06/20 à 20/20**. Sur les **71 copies corrigées**, 47 ont une note égale ou supérieure à 10/20 (soit 66.2%), 1 a reçu la note de 20/20, 3 celle de 19/20. La moyenne à **l'épreuve de questions est de 12.71/20**, celle obtenue **en version** est de **8.53/20**. Il ressort de la lecture des copies une impression de sérieux. Le jury a apprécié de lire des copies très soignées, écrites, pour un grand nombre d'entre elles, dans un français irréprochable. La majorité des candidats ont apporté des réponses approfondies et justifiées à partir du texte latin, rares sont ceux qui ne se sont pas efforcés de répondre aux cinq questions et de faire la version complète.

Remarques générales sur le sujet

Le texte de la session 2009, extrait du deuxième chant de *l'Enéide* (vers 567 à 616), n'avait rien pour déconcerter les candidats car il répond à l'une des entrées du programme de la classe de terminale : « Virgile, un grand poète ». Le titre « Dans les ruines de Troie », l'introduction claire et précise et les notes accompagnant l'extrait permettaient de comprendre les circonstances du récit d'Enée, d'orienter la lecture du passage et d'en cerner les enjeux.

Questions

Avec une moyenne de **12.71/20** (la fourchette de notes allant de **12.5/ 50 à 50/50**), l'épreuve de questions a été assez bien réussie. Le texte de Virgile a été globalement compris, parfois même avec beaucoup de finesse. Selon les lots de copies, une même question a été traitée avec plus ou moins de succès. Certains énoncés ont parfois posé problème ; l'emploi de la tournure « vous apprécierez » (question 3) a été source de méprise. La quatrième question, qui ne demandait pas explicitement de se référer au texte latin, a généralement donné lieu à des commentaires laborieux et sans pertinence. L'exercice de comparaison de traduction n'est pas vraiment maîtrisé. La question 5 portant sur la « sensibilité de Virgile » a conduit à des remarques floues consistant en une synthèse de ce qui avait été répondu aux quatre autres questions. Plutôt que des questions ayant trait à la sensibilité de tel auteur antique (type d'approche problématique) ou de tel héros d'épopée (cela est encore plus vrai pour le sujet de grec), peut-être eût-il mieux valu s'en tenir à des questions d'ordre littéraire ; certains candidats avaient fort heureusement

compris que l'enjeu de cette page consistait en une tension entre deux modes d'écriture : le lyrisme tragique et l'épopée.

Version

Comme les années précédentes, la moyenne à l'épreuve de version **(8.53/20)** est considérablement plus basse que celle obtenue aux questions (quatre points de différence). La fourchette des notes va de **5/ 50 à 47/50**. L'extrait, que les jurys ont trouvé bien choisi, suivait immédiatement le texte étudié. Si l'absence de subordination et la structure relativement simple des phrases rendaient le texte accessible à l'ensemble des candidats, le grand nombre de temps employés permettait de distinguer les bons latinistes. Si quelques candidats ont donné une traduction quasiment parfaite du texte, d'autres ont produit des textes à trous, inintelligibles et incohérents. Plusieurs versions consistent en une juxtalinéaire. Ce type de traduction, auquel ont recours les candidats qui se présentent à l'épreuve orale, témoigne peut-être d'un manque de préparation spécifique à l'épreuve de version. Près d'un quart des élèves semble ignorer que le latin est une langue flexionnelle. Parmi les grosses erreurs d'analyse de cas, le vocatif « *nate* » a rarement été compris, plusieurs élèves en ont fait l'impératif du verbe *natare* (nager). L'usage du dictionnaire est mal maîtrisé : *vires* a été rattaché à *viros*, *numina* à *numerus*... La syntaxe de *-que* n'est pas connue. Certains candidats ne semblent pas familiarisés avec le style de Virgile : c'est ainsi que l'expression « *in dardana...arma* » a souvent été traduite, par « (lever) les armes contre les Dardiens ». L'usage de *ipse* est souvent ignoré. La première note formulée de façon laconique, voire déconcertante, a conduit de nombreux candidats à traduire « *pater* » par « *Jupiter* ».

II. Rapport de l'épreuve écrite de grec

Bilan chiffré

La moyenne de l'épreuve est de **11.14/20** ; les notes s'échelonnent de **8/20 à 14/20**, seule une copie est en-dessous de la moyenne. La moyenne à **l'épreuve de questions est de 14.22/20**, celle obtenue en **version est de 7.2/20**. Le niveau des copies est correct. Si le jury a apprécié de lire des copies écrites dans un français honorable, sans fautes d'orthographe ou de syntaxe, il a constaté que les réponses aux questions étaient insuffisamment justifiées et approfondies, certains candidats ne citant pas même le texte grec.

Remarques générales sur le sujet

Le texte, tiré du début du XVI^{ème} chant de *l'Illiade*, est un épisode célèbre figurant, par exemple, dans *Les Textes grecs* de R. M. Guastalla (Paris, Hachette, 1955), édition encore utilisée par certains collègues. Patrocle tente d'obtenir d'Achille la permission de partir au combat avec les armes de celui-ci. Cet extrait n'avait rien pour déconcerter les candidats ; il

illustre parfaitement l'une des entrées du programme de la classe de Terminale : « l'expression du sentiment dans *Illiade* ». L'introduction brève et précise et le titre donné au texte « Patrocle affronte Achille », - différent de celui de l'édition Budé « Achille permet à Patrocle de secourir les Achéens » ou de celui de l'édition Hachette « Les larmes de Patrocle » - permettaient de comprendre les circonstances et d'appréhender l'enjeu du passage : l'argumentation déployée par Patrocle afin de persuader Achille. La traduction n'était accompagnée que de la seule note donnée dans l'édition Budé ; peut-être aurait-il été bon de préciser que Pélée et Ménoetios étaient respectivement le père d'Achille et celui de Patrocle. Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris la traduction de P. Mazon mise en regard du texte grec. Le jury souhaiterait que le numéro des vers figurât aussi dans la traduction car certains candidats ont éprouvé des difficultés à se repérer.

Questions

Avec une moyenne de **14.22/20** (la fourchette de notes allant de **26/ 50 à 46/50**), l'épreuve de questions a été bien réussie. Les questions 2 et 3 ont été les mieux traitées, même si les précisions contenues dans le libellé (« progression » ou « intensifie ») n'ont pas été suffisamment prises en compte. Les questions 4 et 5 ont été les moins réussies, soit par manque de temps, soit par manque de familiarité avec *Illiade*.

Version

Le texte de la version vient immédiatement à la suite de l'extrait traduit. La moyenne de **7.2/20** est faible car plusieurs candidats (trois sur sept) n'ont pas traduit les deux derniers vers ; la fourchette des notes va de **14/50 à 24/50**. Un seul candidat a su tirer profit de la note portant sur le subjonctif à valeur d'éventuel : peut-être aurait-il fallu traduire ce verbe.

Compte rendu de la réunion d'harmonisation des épreuves orales (jeudi 11 juin 2009)

L'Inspection Pédagogique Régionale de Lettres a organisé, avant les épreuves orales de Latin et de Grec ancien, une réunion d'harmonisation à laquelle était convié un examinateur de chaque centre d'examen, chargé ensuite d'informer ses collègues interrogateurs du contenu de cette réunion. L'objectif de cette dernière était de rappeler les modalités d'interrogation et les critères d'évaluation des candidats afin d'éviter que certaines difficultés rencontrées lors de la session 2008 ne réapparaissent durant la session 2009. Christophe Caffier, professeur de lettres classiques enseignant au lycée Darchicourt de Hénin-Beaumont, a co-animé avec cette réunion avec Marlène Guillou, IA-IPR lettres.

Lors de la session 2008, en effet, des candidats ont été déstabilisés et sanctionnés à cause du non-respect par certains examinateurs de tous les éléments des textes officiels en vigueur. Par exemple, tel candidat a vu son texte d'épreuve modifié quand l'examineur a découvert qu'une traduction accompagnait l'extrait choisi ; tel autre a dû traduire un texte dont la longueur excessive empêchait toute tentative de commentaire ; tel autre encore n'a été interrogé durant le temps d'entretien que sur des faits de langue ; tel autre enfin, dans la seconde partie de l'épreuve, ne disposait pas de la traduction qu'il s'agissait pourtant de commenter. Il est arrivé que des commentaires sur leur origine scolaire ou géographique perturbent les candidats. Ces pratiques n'ont pu que mettre à mal les efforts consentis par ces élèves pour suivre un enseignement optionnel.

Il convient dès lors de rappeler que le texte de référence pour l'épreuve orale de langues anciennes est le **B.O n°21 du 22 Mai 2003** qui établit de manière claire un protocole d'examen.

En ce qui concerne la préparation de l'interrogation, l'examineur doit veiller à ce que chaque candidat dispose d'un dictionnaire Latin-Français ou Grec ancien-Français pendant les trente minutes de préparation ; les limites de la traduction attendue (« environ le quart du texte retenu ») ainsi que le texte inconnu de la deuxième partie de l'épreuve, accompagné de sa traduction, doivent être communiqués au candidat dès le début du temps de préparation.

Pour l'épreuve orale elle-même, l'examineur ne peut refuser les supports sur lesquels le candidat a travaillé durant l'année sous prétexte que ceux-ci comportent des notes, des commentaires et/ou une traduction : si ces supports figurent sur la liste des textes établie par le professeur, il n'y a pas lieu de les exclure. De plus, la traduction attendue ne saurait être une traduction originale, puisqu'elle aura nécessairement été préparée pendant l'année avec le professeur. Quant au commentaire du texte choisi par l'examineur, qui s'ouvre sur l'entrée du programme auquel le texte se réfère, il « est un moment essentiel de l'interrogation orale et aucun candidat ne doit être frustré de cet exercice ».

L'exercice sur texte et traduction, « qui relève de la même entrée du programme que le texte retenu initialement », n'appelle pas de corrigé. Le candidat émet un avis argumenté sur la traduction du court passage qui lui est proposé (« deux ou trois lignes ou vers extraits d'un texte non préparé durant l'année et ne figurant donc pas sur la liste du candidat, accompagné d'une traduction de type universitaire »). Cet avis peut être une appréciation des qualités de la traduction, une critique de certains de ses éléments, ou encore une interrogation sur un ou des choix du traducteur. Ces réactions peuvent être d'ordre « lexical, grammatical, syntaxique, stylistique ou esthétique ».

La note globale proposée par l'examineur évalue les compétences de lecture et prend en compte : les connaissances linguistiques du candidat, sa capacité à mobiliser sa culture

générale sur les entrées du programme de la classe de terminale, sa capacité de réaction face au texte non préparé pendant l'année accompagné de sa traduction, et la qualité de son appropriation du texte. L'appréciation de la seconde partie de l'épreuve orale ne peut qu'ajouter des points dans la note finale.

Dans ce cadre général, les professeurs de Lettres classiques en charge d'un groupe de terminale peuvent mentionner sur la liste des textes les particularités de leurs conditions d'enseignement susceptibles d'éclairer l'examineur lors de l'évaluation : dotation horaire incomplète, regroupement de niveaux différents, alignement d'options pour certains de leurs élèves. Les professeurs enseignant le Grec ancien ont par ailleurs la possibilité d'inscrire sur leur liste les textes qu'ils ont traduits et commentés en vue de la préparation du Concours européen de Grec ancien, dont le thème est renouvelé chaque année : il est toutefois demandé à ces professeurs de faire parvenir leur liste à Madame Marlène GUILLOU, I.A-I.P.R de Lettres en charge du dossier des Langues et Cultures de l'Antiquité, pour signature avant ampliation (marlene.guillou@ac-lille.fr).

Concernant la session 2010 du baccalauréat, le **site MENAPIA**, hébergé par le site académique de Lettres, récapitule, pour l'oral, les modifications de programme (objets d'étude, exercice sur texte et traduction) et, pour l'écrit, les modalités d'évaluation de la nouvelle épreuve sur programme.

Le thème, le texte et les modalités de passation du Concours européen de Grec ancien figurent sur le site MENAPIA. Le thème et les modalités de passation du concours Cicéron, qu'il sera possible de passer à Lille à partir de 2010, figureront aussi prochainement sur ce site. (www.ciceroeuropa.eu).

Animateurs des réunions et rédacteurs des rapports : Pascal Balin et Christophe Caffier

Marlène Guillou IA-IPR lettres

Dossier Langues et cultures de l'Antiquité